

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 21/05/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 27 mai à 20h
DATE D'AFFICHAGE 21/05/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Grenèche, Héroult, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Simon, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 20	Mme Brioul a donné pouvoir à M. Monsimier M. Joubin a donné pouvoir à M. Deau M. Pignorel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou Mme Le Déroff a donné pouvoir à M. Péru M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif Mme Quesnel
VOTANTS : 26	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Lanfranc de Panthou

OBJET : ADHÉSIONS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITÉS (SMICO)

La commune de Verson est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités (SMICO). Plusieurs collectivités ont sollicité leur adhésion au SMICO, lequel a émis un avis favorable par délibération de son comité syndical n°2024 08 réuni le 24/02/2024.

En application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour que les adhésions d'une collectivité au SMICO soient prises en compte il est nécessaire que 2/3 au moins de ses membres délibèrent pour donner un avis sur ces modifications.

Il est donc proposé de délibérer sur les demandes d'adhésions des collectivités suivantes : les communes de PLANQUERY, TRUN et le SIVOS Maternelle Saint André Saint Martin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces adhésions de collectivités au SMICO telles que listées.

La Maire,

Nathalie DONATIN

